

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 22/11/2022**

Année scolaire : **2022/2023**

Numéro de séance : 2

Date de convocation : **14/11/2022**

Présidence de : **M. Cédric SZOSTAK**

Quorum : **16**

Nombre de présents : **24**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Validation du procès-verbal du CA tenu le 29 septembre 2022
2. Installation des commissions pour l'année scolaire 2022-2023
3. Contrats et conventions
4. Sorties et voyages
5. Tarifs
6. Délégation du Conseil d'Administration au Chef d'établissement
7. Régularisations comptables
8. DBM
9. Proposition budget 2023
10. Informations diverses du Chef d'établissement
11. Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, au secrétariat de direction)

Signatures,

Le Président,  
Cédric SZOSTAK

La secrétaire de séance,  
Virginie FROMONT

## PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 22/11/2022

Qualité	Nom – Prénom Titulaires	
<b>Administration (membres de droit)</b>		
Chef d'établissement	SZOSTAK Cédric	<b>X</b>
Cheffe d'établissement adjointe	FROMONT Virginie	<b>X</b>
Adjoint gestionnaire/agent comptable	DHUREN Véronique	<b>X</b>
Conseillère principale d'éducation (C.P.E)	ANTOINE Aude	<b>X</b>
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (D.D.F.P.T)	PRUVOST Jérôme	

### Personnalités / Elus locaux

Collectivités de rattachement (Région Hauts-de-France)	COLSON Aurore	
	CASTIGLIONE Salvatore	

Municipalité	ANDRIS Joëlle	<b>X</b>
	CAUDRELIER Elisa	

Personnalité qualifiée		
------------------------	--	--

### Nom – Prénom Suppléant

#### Personnels de l'établissement

Personnels d'enseignement et d'éducation	LASSELIN Frank	<b>X</b>
	BODET Bénédicte	
	DEFFRASNES Virginie	<b>X</b>
	MACHUT Joffrey	<b>X</b>
	BERTRE Damien	<b>X</b>
	MACHUT Frédéric	<b>X</b>
	WEBER-DEBRABANT Hélène	<b>X</b>

CATTAN Agnès	
DECAT Fabienne	
ABRAHAM Willy	
DRUON Léonard	
DELAYEN Karine	<b>X</b>
BALMER François	

Personnels administratifs techniques et ouvriers, sociaux et de santé	DESPINOY Christophe	<b>X</b>
	GAUDRY Sylvain	
	BOURRE Philippe	<b>X</b>

FALALA Antoine	<b>X</b>
BENOIT Laurie	
HARBONNIER Jean-Baptiste	

## Parents d'élèves et élèves

Elus parents d'élèves

FOUCART Patrick - FCPE	X
PETIT Stéphane - FCPE	X
HUBERT Emmanuelle - FCPE	X
DESSAILLY Matthieu - PEEP	
DEVARIEUX Nathalie - PEEP	X

HOURDRY Magali - FCPE	
ROGER Christelle - FCPE	
AJENGUI Carole - FCPE	
PARENT Juliette - PEEP	
LOIRE Fabrice - PEEP	

Elèves

RODRIGUEZ Diego – TG02	X
CAMARA Meïssa – 2nde 09	X
KESSI Délya – 1G06	X
PAYEN Zoé – 1G08	X
BARRE Jordan – 2TS PP	

BLANCKAERT Ehna – TG06	
AMRI Amine – TG01	X
PERUS Axel – 1G07	
ALOUB Bilal – 2TS CIRA	
PREVOST Ethan – 2nde 3	

**Total 24 /30**

**(23 en début de séance)**

---

A **17h20**, la séance du conseil d'administration (CA) débute en présence de **23 membres**. Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le secrétariat de séance échoit à Madame Fromont, Provisure adjointe.

### 1. Validation du procès-verbal du CA tenu le 29 septembre 2022

**VOTE : 23 pour / 0 contre**

### 2. Installation des commissions pour l'année scolaire 2022-2023

Question de M. Foucart

Un calendrier annuel de la tenue des commissions ne peut-il pas être mis en place ? Ce calendrier permettrait aux parents de mieux s'organiser afin d'y garantir leur présence.

Réponse de M. Szostak

C'est tout à fait envisageable.

## CONSEILS ET COMMISSIONS ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

### ☞ Conseil d'Administration 2022-2023 :

<b>Membres de droit</b>	Proviseur – SZOSTAK Cédric Proviseur adjoint – FROMONT Virginie Intendante – DHUREN-COUVEZ Véronique DDFPT – PRUVOST Jérôme C.P.E. – ANTOINE Aude	
<b>Représentant du Conseil Régional</b>	COLSON Aurore, Conseillère Régionale	
<b>Représentants de la Municipalité</b>	CASTIGLIONE Salvatore, Conseiller Régional ANDRIS Joëlle, Conseillère Municipale déléguée CAUDREUER Elisa, Conseillère Municipale déléguée	
<b>Personne qualifiée</b>		
<b>Personnels enseignants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	LASSELIN Frank	CATTAN Agnès
	BODET Bénédicte	DECAT Fabienne
	DEFRASNES Virginie	ABRAHAM Willy
	MACHUT Joffrey	DRUON Léonard
	BERTRE Damien	DELAYEN Karine
	MACHUT Frédéric	BALMER François
WEBER-DEBRABANT Hélène		
<b>Personnels ATSS</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	DESPINOY Christophe	FALALA Antoine
	GAUDRY Sylvain	BENOIT Laurie
	BOURRE Philippe	HARBONNIER Jean-Baptiste
<b>Parents d'élèves</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	FOUCART Patrick	HOUDRY Magali
	PETIT Stéphane	ROGER Christelle
	HUBERT Emmanuelle	AJENGUI Carole
	DESSAILLY Mathieu	PARENT Juliette
	DEVARIEUX Nathalie	LOIRE Fabrice
<b>Elèves</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	RODRIGUEZ Diego – TG02	BLANCKAERT Ehma – TG06
	CAMARA Meissa – 2 <sup>ème</sup> 09	AMRI Amine – TG01
	KESSI Délya – 1G06	PERUS Axel – 1G07
	PAYEN Zoé – 1G08	ALOUB Bilal – 2TS CIRA
	BARRE Jordan – 2TS PP	PREVOST Ethan – 2 <sup>ème</sup> 3

### ☞ C.V.L. :

<b>Membres de droit</b>	Proviseur : SZOSTAK Cédric CPE : AUDE Antoine – LEFEBVRE Caroline Proviseur Adjoint : FROMONT Virginie	
<b>Personnels enseignants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	CATTAN Agnès	DELAYEN Karine
	MACHUT Joffrey	ABRAHAM Willy
	DRUON Léonard	
<b>Personnels ATSS</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	BOURRE Philippe	FALALA Antoine
	GAUDRY Sylvain	BENOIT Laurie
	DESPINOY Christophe	HARBONNIER Jean-Baptiste
<b>Parents d'élèves</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	HOUDRY Magali	CHARLET Emilie
	DEVARIEUX Nathalie	PARENT Juliette
<b>Vice-président</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Elèves</b>	RODRIGUEZ Diego – TG02	BLANCKAERT Ehma – TG06
	DEVRED Bérénice – 2 <sup>ème</sup> 5	BRICOUT Jeanne – 2 <sup>ème</sup> 5
	PEDZIWIATR Rémi – 2 <sup>ème</sup> 4	NEDJMA Karim – 1G05
	DAMIENS Léonie – 2 <sup>ème</sup> 9	DELANNOY Sayana – 2 <sup>ème</sup> 5
	SACI Yani – 2 <sup>ème</sup> 1	BRUNIAU Mathilde – 2 <sup>ème</sup> 1
	L'HOMME Zachary – 1G08	LEBON Ezoha – 1 STL BIO1
	CARPENTIER Liséa – 1G08	DELQUIGNIE Neil – 1G02
	MAILLET Alice – 1G07	AGGOUN Selma – 1G08
	DEPORTE Emma – 1G08	HIARD Jade – 1G08
		HIARD Jade – 1G08
		HUYGHE Gauthier – 1 STL PC

### ☞ Hygiène et sécurité :

<b>Membres de droit</b>	Proviseur – SZOSTAK Cédric Gestionnaire – DHUREN-COUVEZ Véronique C.P.E. – ANTOINE Aude DDFPT – PRUVOST Jérôme Conseiller régional – COLSON Aurore <i>Voix consultative :</i> Proviseur adjoint – FROMONT Virginie Infirmière scolaire Personne qualifiée :	
<b>Personnels enseignants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	BODET Bénédicte DECAT Fabienne	CATTAN Agnès
<b>Personnels ATSS</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléants</b>
	BOURRE Philippe FALALA Antoine	DESPINOY Christophe HARBONNIER Jean-Baptiste
<b>Parents d'élèves</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	PETIT Stéphane DESSAILLY Mathieu	ROGER Christelle LOIRE Fabrice
<b>Elèves</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	CAMARA Meissa – 2 <sup>ème</sup> 09 PAYEN Zoé – 1G08	AMRI Amine – TG01 ALOUB Bilal – 2TS CIRA

### ☞ Commission permanente :

<b>Membres de droit</b>	Proviseur – SZOSTAK Cédric Proviseur adjoint – FROMONT Virginie Intendante – DHUREN-COUVEZ Véronique Conseiller régional – COLSON Aurore	
	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Personnels enseignants</b>	BODET Bénédicte	DELAYEN Karine
	BERTRE Damien	LASSELIN Frank
	MACHUT Frédéric	WEBER-DEBRABANT Hélène
<b>Personnels ATSS</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
	FALALA Antoine	BOURRE Philippe
<b>Parents d'élèves</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	FOUCART Patrick DEVARIEUX Nathalie	HOUDRY Magali PARENT Juliette
<b>Elèves</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	CAMARA Meissa – 2 <sup>ème</sup> 09 BARRE Jordan – 2TS PP	AMRI Amine – TG01 PREVOST Ethan – 2 <sup>ème</sup> 3

### ☞ Conseil de discipline :

<b>Membres de droit</b>	Proviseur – SZOSTAK Cédric Proviseur adjoint – FROMONT Virginie Intendante – DHUREN-COUVEZ Véronique C.P.E. – Mme ANTOINE Aude	
<b>Personnels enseignants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	LASSELIN Frank DECAT Fabienne	DRUON Léonard BODET Bénédicte
	DEFRASNES Virginie MACHUT Joffrey	
<b>Personnels ATSS</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
	FALALA Antoine	DESPINOY Christophe
<b>Parents d'élèves</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	HUBERT Emmanuelle LOIRE Fabrice	AJENGUI Carole DESSAILLY Mathieu
<b>Elèves</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	RODRIGUEZ Diego – TG02 PAYEN Zoé – 1G08 KESSI Délya – 1G06	BLANCKAERT Ehma – TG06 ALOUB Bilal – 2TS CIRA PERUS Axel – 1G07

### ☞ CESC :

<b>Membres de droit</b>	Proviseur – SZOSTAK Cédric Proviseur adjoint – FROMONT Virginie C.P.E. – LEFEBVRE Caroline Infirmière scolaire Assistante Sociale – PAGACZ Meriem	
<b>Personnels enseignants</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
	MACHUT Joffrey ABRAHAM Willy	DEFRASNES Virginie MACHUT Frédéric
<b>Personnels ATSS</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
	DESPINOY Christophe	BOURRE Philippe
<b>Parents d'élèves</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	HUBERT Emmanuelle DEVARIEUX Nathalie	AJENGUI Carole LOIRE Fabrice
<b>Elèves</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	RODRIGUEZ Diego – TG02 BARRE Jordan – 2TS PP	BLANCKAERT Ehma – TG06 PREVOST Ethan – 2 <sup>ème</sup> 3

### ☞ Commission Fonds Sociaux :

<b>Membres de droit</b>	Proviseur – SZOSTAK Cédric Proviseur adjoint – FROMONT Virginie Gestionnaire – DHUREN-COUVEZ Véronique Secrétaire d'intendance – DIVERCHY Franck C.P.E. – FOYE Epiphanie Assistante Sociale – PAGACZ Meriem Infirmière Scolaire – DACHICOURT Gaëlle / MAFRICI Corinne	
<b>Personnel enseignant</b>	BERTRE Damien / DECAT Fabienne	
<b>Parents</b>	FOUCART Patrick - FCPE DEVARIEUX Nathalie - PEEP	
<b>Elève</b>	RODRIGUEZ Diego / BLANCKAERT Ehma	

VOTE : 23 pour / 0 contre

### 3. Contrats et conventions

17h40 → Arrivée de Madame Andris portant à 24 les membres votants du Conseil d'Administration.

- Reconduction du contrat avec la SACEM relatif à la redevance pour autorisation de diffusion de musiques pour l'année scolaire 2022/2023.  
**Acte 2023-30 VOTE : 24 pour / 0 contre**
- Reconduction du contrat avec le centre français d'exploitation du droit de copie relatif à la redevance pour autorisation de reproduction d'extrait d'œuvre et de livres pour l'année 2023.  
**Acte 2023-41 VOTE : 24 pour / 0 contre**
- Reconduction du contrat d'assurance Etablissement avec la MAIF pour l'année 2023.  
**Acte 2023-43 VOTE : 24 pour / 0 contre**
- Reconduction du contrat de maintenance du SSI avec la société CHUBB France pour l'année 2023  
**Acte 2023-25 VOTE : 24 pour / 0 contre**
- Convention avec le collège Joséphine Baker de Valenciennes relative aux conditions d'accueil et à la prise en charge des frais de restauration des collégiens accueillis le 17/11/2022.  
**Acte 2023-27 VOTE : 24 pour / 0 contre**
- Contrat avec la société Artes Tourisme relatif à l'hébergement des participants au voyage en Ambleteuse du 6 au 7 avril 2023.  
**Acte 2023-35 VOTE : 24 pour / 0 contre**
- Convention avec la société Linde France relative à la mise à disposition de bouteilles de gaz scientifique et industriel pour l'enseignement technique.  
**Acte 2023-29 VOTE : 24 pour / 0 contre**  
**Acte 2023-31 VOTE : 24 pour / 0 contre**
- Contrat avec la société TurboSelf relatif à la maintenance et l'assistance au logiciel de restauration scolaire du même nom pour l'année 2023.  
**Acte 2023-28 VOTE : 24 pour / 0 contre**
- Convention de partenariat avec le Phénix de Valenciennes relative à l'organisation d'interventions artistiques, à l'école du spectateur et au cabaret de curiosités du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 5 juillet 2024.  
**Acte 2023-36 VOTE : 24 pour / 0 contre**
- Contrat avec la société 2RS Solutions relative à la maintenance du standard téléphonique pour une durée de 3 ans.  
**Acte 2023-40 VOTE : 24 pour / 0 contre**
- Convention avec la société PG Trips relative à la prestation de voyage en Angleterre du 8 au 13 mai 2023.  
**Acte 2023-32 VOTE : 24 pour / 0 contre**
- Contrat avec la société Envol Espace relatif au transport (bus + avion) de Valenciennes à Budapest (Hongrie) A/R des participants au projet Erasmus + Hongrie du 13 au 19/11/2022.  
**Acte 2023-37 VOTE : 24 pour / 0 contre**
- Contrat de location et de maintenance de 4 photocopieurs avec la société Rex Rotary pour une durée de 3 ans.  
**Acte 2023-33 VOTE : 24 pour / 0 contre**
- Convention avec l'INSA Hauts de France relative à l'utilisation des locaux du lycée dans le cadre de l'organisation de l'agrégation interne de sciences physiques pour l'année scolaire 2022/2023.  
**Acte 2023-26 VOTE : 24 pour / 0 contre**

- Convention de mise à disposition du complexe sportif Vauban dans le cadre du cross organisé par le lycée de l'Escaut le 21 octobre 2022.

Acte 2023-34 VOTE : 24 pour / 0 contre

- Convention de partenariat avec le Valenciennes Football Club conférant aux apprenants et personnels du lycée la gratuité des matchs trois fois par an.

Acte 2023-42 VOTE : 24 pour / 0 contre

#### Question de M. Lasselin

Pourquoi une convention a-t-elle été passée pour la mise à disposition du complexe sportif Vauban dans le cadre du Cross – étant donné que le vendredi après-midi, le lycée occupe habituellement le complexe dans le cadre de ses cours d'EPS.

#### Réponse de Madame Dhuren

Le Cross est une activité de nature différente de celle des enseignements d'EPS et donc nécessite l'encadrement par une Convention.

Réponse approuvée par Madame Andris.

### **4. Sorties et voyages**

- Dans le cadre d'Erasmus +, voyage en Hongrie du 13 au 19 novembre 2022 pris en charge par le programme.
- Sortie au cinéma le Gaumont à Valenciennes le 28 novembre 2022 → Financement du transport par le lycée. Les entrées sont prises en charge par le Pass Culture.
- Sortie au musée de la Piscine à Roubaix le 6 décembre 2022 → Financement du transport par le lycée. Les entrées sont prises en charge par le Pass Culture.
- Voyage à Ambleteuse → Modification du budget – entraînant une hausse de la participation des familles (de 60 euros à 80 euros), de la part de la subvention des fédérations de parents, de la participation de la part du lycée.

Monsieur le Proviseur souligne le remarquable travail réalisé par Madame Ollivier sur le suivi d'Adage. Madame Dhuren évoque à ce sujet une réunion à venir, ouverte aux personnels enseignants qui souhaiteraient des informations et/ou auraient des questions sur Adage. Cette réunion sera animée par Madame Ollivier.

Acte 2023-44 VOTE : 24 pour / 0 contre

### **5. Tarifs**

Les tarifs sont identiques à ceux votés lors du Conseil d'Administration du 29 septembre 2022 sauf sur les trois domaines :

- La viabilisation
- La location
- Le reversement aux charges de viabilisation

Madame la Gestionnaire précise que ces tarifs ont été réajustés au contexte inflationniste.

Acte 2023-38 VOTE : 24 pour / 0 contre

## 6. Délégation du Conseil d'Administration au Chef d'établissement

Madame la Gestionnaire explicite la délégation du Conseil d'Administration au Chef d'établissement selon laquelle le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à passer les marchés à incidence financière annuelle qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part et dans le respect du code des marchés publics d'autre part.

Acte 2023-39 VOTE : 24 pour / 0 contre

## 7. Régularisations comptables

Madame la Gestionnaire informe le Conseil d'Administration de l'émission d'un ordre de recettes exceptionnel de 42,02 euros relatif au solde du projet Erasmus + 2019.

Ce reliquat sera versé au fonds de roulement.

Acte 2023-24 VOTE : 24 pour / 0 contre

## 8. DBM

Madame la Gestionnaire définit au Conseil d'Administration la notion de Décision Budgétaire Modificative. Et explicite les DBM pour information et celles pour vote.

DBM pour information :

- Crédits Erasmus
- Crédits don FCPE
- Crédits ACED sortie BAM (Mons)
- Crédits remboursements Fonds social

DBM pour vote → Prélèvement sur le Fonds de roulement pour les services suivants :

- Administration et logistique : 20 000,00 €
- Activités pédagogiques : 10 000,00 €
- Restauration et hébergement : 10 000,00 €

Madame la Gestionnaire précise que cette DBM relève davantage d'une mesure de précaution pour pouvoir terminer sereinement l'année civile.

Acte 2023-23 VOTE : 24 pour / 0 contre

## 9. Proposition budget 2023

18h10 → Arrivée de Madame Ajengui (Voix consultative)

Propos introductifs par M. le Proviseur :

Le budget du lycée se construit en lien avec le projet d'établissement dont il rappelle les trois axes :

- L'accompagnement pédagogique et éducatif de tous les apprenants,
- Le parcours sécurisé et sécurisant de l'apprenant au sein du lycée,
- La dimension artistique, culturelle et linguistique.

Ce même projet d'établissement est appuyé par un projet de Vie scolaire en cours d'écriture dont les trois axes retenus sont :

- La recherche d'un cadre optimal à la réussite de l'apprenant,
- La vie de l'apprenant en dehors de la classe,
- La sécurisation des parcours.

Le budget est une déclinaison économique du cap pédagogique et éducatif fixé par l'établissement.

M. le Proviseur adresse ses vifs remerciements aux fédérations de parents d'élèves pour leur contribution financière aux projets, voyages et sorties organisés par le lycée.

M. le Proviseur rappelle l'aisance économique que le lycée a connue jusqu'à aujourd'hui. M. Szostak ajoute que 2023 sera une année compliquée économiquement, réduisant de fait la marge de manœuvre de l'établissement. M. Szostak en appelle à la solidarité et à l'union dans ces moments difficiles à venir. M. Szostak précise que la Direction sera plus prudente face aux futures demandes formulées par les personnels, qu'elle devra malheureusement faire des choix plus resserrés.

M. le Proviseur cède la parole à Madame la Gestionnaire pour une présentation du projet de budget 2023.

Le budget est un document unique (principe d'unité), prévisionnel, qui recense pour l'année civile à venir (principe d'annualité), de façon sincère et véritable (principe de sincérité), l'intégralité des recettes devant être encaissées par l'établissement et l'intégralité des dépenses liées à l'accomplissement de ses missions de service public (principe d'universalité). Le budget doit être présenté et voté en équilibre réel (principe d'équilibre).

En recettes et en dépenses, le budget comporte 2 parties appelées sections.

La première section → C'est la section de fonctionnement qui retrace toutes les opérations concernant l'exploitation c'est-à-dire la gestion courante des services.

Elle est divisée en :

- Trois services généraux retraçant les différentes fonctions d'un EPLE (services ALO – AP – VE),
- Deux services spéciaux retraçant des activités à caractère spécifique, à gestion individualisée (le service des Bourses Nationales (BN) et le Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)).

La deuxième section → C'est la section des opérations en capital : elle correspond à des achats de biens dont la valeur unitaire hors taxe est supérieure à 800.00 € ou qui ont vocation à rester durablement dans l'établissement. Ce sont les immobilisations qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de l'établissement et modifient son bilan.

La construction du budget 2023 de l'établissement est basée sur deux paramètres essentiels et complémentaires :

1/ Des paramètres financiers :

1.1. La notification de la dotation globale de fonctionnement financée par le Conseil Régional. Le calcul de son montant est basé sur un certain nombre de critères :

- Dépenses et recettes de fonctionnement constatées aux comptes financiers des années 2019, 2020 et 2021,
- Capacités de financement de l'établissement au 31/12/2021 (fonds de roulement net),
- Abondement du fonds de roulement par dotation de fonctionnement complémentaire si nécessaire.

La dotation globale de fonctionnement 2023 s'élève à 647 391.00 euros en dotation initiale. Elle est en forte augmentation par rapport à 2022 (+45.76%) pour tenir compte, d'une part et principalement de la hausse des

coûts de l'énergie, d'autre part du nombre de jours de fonds de roulement retenu, inférieur aux préconisations (60 jours).

1.2. Les subventions spécifiques perçues par une grande diversité de financeurs :

- L'Etat (Rectorat, DSDEN...),
- La collectivité de rattachement : Conseil Régional,
- Les entreprises (taxe d'apprentissage...),
- Les familles (frais scolaires internat et demi-pension, participation sorties voyages...),
- Les associations (dons FCPE, PEEP...),
- Les versements (UFA, agence comptable...),
- Les ressources propres dégagées par l'établissement (vente carnets, cartes...).

2/ Des paramètres pédagogiques et éducatifs :

La construction du budget se base sur les objectifs du projet d'établissement dont les déclinaisons se reflètent en grande partie dans les services des activités pédagogiques.

- Affirmer l'image de l'établissement, offrir une grande qualité de service public,
- Garantir l'élévation du niveau de qualification des élèves et étudiants, réduire les inégalités, favoriser un accompagnement bienveillant et exigeant,
- Donner au Lycée une dimension internationale, renforçant ainsi l'ambition et la mobilité,
- Développer une culture entrepreneuriale, se rapprocher des réalités du monde économique et social,
- Mettre en évidence les parcours d'excellence et travailler sur l'égalité filles-garçons,
- Être un Lycée moderne et dynamique sensible au développement durable facilitant les activités péri-éducatives avec une MDL et un foyer tous deux porteurs de projets,
- Développer les activités sportives,
- Installer une dimension citoyenne et défendre les valeurs de la République.

Madame la Gestionnaire présente la section de fonctionnement et ses trois services généraux :

1/ Le service Activités Pédagogiques (AP) :

La construction du budget de ce service s'appuie, pour les dépenses, d'une part sur la constatation des charges de fonctionnement courant liées à l'activité pédagogique, d'autre part sur la mise en évidence des projets pédagogiques et éducatifs engagés par l'établissement.

Les dépenses d'enseignement général qui s'élèvent à 20 400 € (+ 1 000.00 € par rapport à 2022 suite à l'affectation du don FCPE pour l'enseignement théâtral et les arts plastiques) sont affectées essentiellement à l'achat de matériel et fournitures pédagogiques pour les diverses disciplines.

Les dépenses d'enseignement technique (77 800.00 €) sont stables et sont affectées aux achats de matériel et de fournitures pour les quatre filières de BTS présentes dans l'établissement (BTS CIRA / MDC / BIOAC/ PP) ainsi que pour la formation IMRT.

Les dépenses communes (13 905.80 €) reprennent les charges liées notamment à la location et l'entretien des photocopieurs, les achats de cartouches imprimantes et de matériel informatique ainsi que les droits de reprographie.

Les domaines suivants reflètent la politique de l'établissement dans les divers projets engagés au niveau :

- Culturel (sorties et voyages en France et à l'étranger, lycéens au cinéma, interventions d'artistes ou de personnalités, projets divers...),
- Découverte professionnelle : stages et sorties collectives en entreprises,
- EPS : location salle de sport, transport et entrées piscine, matériel,
- Ouverture internationale : échanges dans le cadre du projet ERASMUS +,

- Parcours d'excellence : projet capital filles, visites d'entreprises, liaison UPHF...,
- Apprentissage : UFA BTS Pilotage des Procédés,
- Activités péri éducatives : MDL, foyer des étudiants.

Madame Dhuren précise que le voyage à Avignon dans le cadre du festival sera budgété ultérieurement dans l'attente de confirmation de la prise en compte de certaines charges par le dispositif Pass culture. Par ailleurs, la prise en compte de la paie à façon dans le cadre de l'apprentissage a sensiblement modifié la répartition des dépenses de l'exercice à venir.

Des crédits complémentaires seront sans doute budgétés au cours de l'exercice 2023 notamment par des éventuels prélèvements sur Fonds de roulement (il est nécessaire d'attendre l'élaboration du compte financier 2022 pour en connaître le montant), la ventilation d'une possible dotation de fonctionnement complémentaire en provenance du Conseil Régional ainsi que l'ajustement de la taxe d'apprentissage reçue.

Madame la Gestionnaire informe le Conseil d'Administration qu'au niveau des recettes, la construction budgétaire du service s'appuie sur les origines de financement des dépenses qu'elle vient de détailler. A ce titre, l'on peut constater une multiplicité de financeurs, révélateur du dynamisme de l'établissement. Ainsi si le principal bailleur de fonds reste le Conseil Régional par le biais de la dotation de fonctionnement et de subventions spécifiques (notamment les actions éducatives), d'autres acteurs assurent le financement des activités pédagogiques :

- L'Etat via le Rectorat et la DSDEN dans le cadre de la subvention dotation globalisée,
- les familles par les participations aux voyages,
- L'union européenne dans le cadre du projet ERASMUS+,
- les entreprises par le versement de la taxe d'apprentissage,
- les associations de parents d'élèves (FCPE et PEEP) par leur soutien financier aux voyages et aux activités péri éducatives,
- Le centre de formation par apprentissage AFI24 par le financement des activités de l'UFA.

## 2/ Le service Vie de l'Elève (VE) :

Ce service correspond à des dépenses ayant pour objectif d'assurer une aide à la scolarité de l'élève sous diverses formes :

- Par les fonds sociaux cantine et lycéen : prise en charge des frais de demi-pension et d'internat qui reste la priorité d'utilisation des fonds sociaux, achats de fournitures scolaires, vêtements, tenues de sport... Il est à noter une augmentation sensible des crédits alloués à cet effet par le biais de subventions exceptionnelles liées à la détérioration de la situation économique,
- Par la comptabilisation pour ordre (à compter du budget 2022) de la paie des assistants d'éducation dont l'établissement est employeur dans le cadre de contrats de droit public.

Ces dépenses sont financées exclusivement par l'Etat.

Madame la Gestionnaire rappelle que des fonds sociaux peuvent être dégagés pour des familles qui seraient en difficulté dans le paiement de leur participation à une sortie ou/et voyage de leur enfant.

## 3/ Le service Administration et Logistique (ALO) :

Les dépenses de ce service regroupent tous les frais liés au fonctionnement administratif de l'établissement (achats de fournitures, logiciels et mobilier, reprographie, communications, assurance...) à l'entretien et à la maintenance des locaux (contrats de maintenance obligatoires, achats de matériels et produits d'entretien...) aux charges de représentation (réception, publicité...) et d'infirmerie ainsi qu'à la viabilisation (eau-gaz-électricité).

Madame la Gestionnaire précise que les charges prévisionnelles liées à la viabilisation s'élèvent à 430 000.00 €. La hausse conséquente du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (+ 207 501.00 €) servant presque exclusivement à financer cette augmentation (+195 000.00 € affectés en viabilisation). Toutefois, selon les projections réalisées par les services régionaux, ce montant sera insuffisant pour compenser en totalité la hausse des coûts de l'énergie (multiplication par 4.8 du prix du gaz, multiplication par 3 du prix de l'électricité, augmentation du prix de l'eau liée au coût de pompage). La situation sera réévaluée en cours d'exercice afin d'effectuer les ajustements nécessaires.

Madame Dhuren ajoute que les crédits liés aux charges administratives ont également été réévalués pour tenir compte de la hausse générale des prix et que ces crédits consacrés à l'entretien des locaux ont eux aussi été augmentés afin d'anticiper les travaux et l'achat de matériel liés à des réaménagements de salles.

Ces dépenses sont financées par :

- la dotation globale de fonctionnement du Conseil Régional qui représente 78 % des recettes prévisionnelles du service,
- diverses recettes dégagées par l'établissement : contribution interne SRH, groupement agence comptable, ventes carnets,
- Les subventions ASP et Région pour le financement de la paie des contrats PEC (opérations pour ordre),
- La neutralisation des amortissements sur dotation et subvention,
- A la marge, une subvention Etat pour le financement des frais administratifs liés à l'organisation de stages.

#### Question de Madame Ajengui

Est-ce que le lycée envisage des mesures précises pour faire baisser les dépenses énergétiques et ainsi faire des économies – tout en maintenant un confort pour les élèves et personnels ?

#### Réponse de Madame Dhuren

Des mesures ont déjà été mises en place, telles que :

- Le paramétrage des ordinateurs selon lequel les ordinateurs s'éteignent automatiquement à partir d'une certaine heure,
- L'arrêt des éclairages extérieurs (façade côté Escaut) de l'établissement,
- Le changement des néons en LED en cours et que l'établissement va renforcer.

M. Bourré ajoute que la configuration de l'établissement crée naturellement par son exposition au soleil des zones chauffées et d'autres non.

Madame la Gestionnaire poursuit sa présentation de la section de fonctionnement avec les deux services spéciaux.

#### 1/ Le service Bourses Nationales (BN) :

Ce service est exclusivement financé par l'Etat via la D.S.D.E.N. qui assure le paiement des bourses et diverses primes (primes d'internat, d'équipement, bourses au mérite) ; le montant budgété est stable. Madame Dhuren précise que plus de 25 % de nos élèves sont boursiers.

#### 2/ Le service de Restauration et d'Hébergement (SRH) :

Au niveau des dépenses, les achats de denrées constituent la majorité des charges du SRH avec 53 % du total. Auxquels s'ajoutent les frais liés au fonctionnement du SRH (contrats entretien, produits nettoyage, matériel et mobilier, groupement d'achat...) ainsi que les divers versements obligatoires relatifs à la viabilisation (0.44 € par repas), au prélèvement régional au titre du SRH (22.5% des recettes relatives aux repas) ainsi que les versements aux établissements d'accueil des internes (Lycée du Hainaut et lycée Wallon) pour 46,5 % des recettes dégagées sur les frais scolaires de ces élèves.

Madame Dhuren informe de l'augmentation – à la demande des services de la région – du reversement obligatoire consacré aux charges de viabilisation (passage de 0.31 € à 0.44 € par repas), ce qui diminue le montant alloué à l'achat de denrées qui sera, sans aucun doute insuffisant pour honorer le paiement des factures jusqu'à la fin de l'année 2023.

Au niveau des recettes, le SRH est financé exclusivement par les usagers. Plus de 90% des recettes proviennent des élèves.

Le nombre prévisionnel de repas servis s'élève, tous usagers confondus, à 60 133, stable par rapport à 2022. Toutefois, depuis septembre 2022, une évolution favorable des effectifs est constatée. Des ajustements seront donc effectués en cours d'année pour tenir compte de la pérennisation de cette évolution.

Madame Dhuren informe de la stabilisation – selon les prescriptions régionales – du prix des repas (3.85 €) et de l'internat (10.00 € et 10.51 € selon l'établissement d'accueil) élèves. Seuls les prix des repas commensaux ont fait l'objet d'une légère augmentation (+2.5 % en moyenne). Or l'inflation galopante constatée depuis ce début d'année 2022 a et va encore fortement grever le budget du SRH pour l'exercice 2023. Le service SRH étant autonome, il doit normalement s'équilibrer sans aides extérieures. Or Madame Dhuren exprime ses inquiétudes sur ce point compte tenu des tarifs de restauration et d'internat appliqués.

#### Question de M. Machut (J.)

La Région peut-elle finalement augmenter le prix du repas de 1 euro – voire plus – pour les élèves ?

Madame Dhuren répond par l'affirmative.

Madame la Gestionnaire termine de présenter le projet du budget 2023 par la section des opérations en capital. Le service des opérations en capital correspond à l'achat de biens immobilisés dont la valeur unitaire hors taxe est supérieure à 800.00 € ou qui ont vocation à rester durablement.

Pour le budget 2023, seules les dépenses financées sur taxe d'apprentissage des entreprises ont été budgétées à hauteur de 10 000.00 €. Aucune subvention spécifique en capital n'a été notifiée à ce jour.

M. le Proviseur adresse ses sincères remerciements à Madame la Gestionnaire, à M. le Fondé de pouvoir et plus généralement au service d'Intendance de l'établissement pour la qualité du travail réalisé.

Se référant à la réunion avec les représentants du personnel du jeudi 17 novembre 2022, M. Szostak se félicite de la confiance de ses personnels en la Direction.

M. le Proviseur rappelle qu'il n'y a eu aucune baisse du service Activités Pédagogiques et des denrées du service Restauration et Hébergement. Cette décision dans la construction du budget 2023 est clairement un choix de scolarité des apprenants. M. Szostak précise que l'accompagnement des élèves les plus fragiles et/ou fragilisés par le contexte économique dégradé que nous connaissons est une des priorités de l'établissement.

**Acte 2023-22 VOTE : 24 pour / 0 contre**

### **10. Informations diverses du Chef d'établissement**

1/ M. le Proviseur revient sur la journée particulière du mercredi 09 novembre 2022 concernant le lancement du projet expérimental Maryam Mirzakhani sur l'égalité filles-garçons. A cette occasion, le lycée a eu le plaisir et l'honneur d'accueillir Madame la Rectrice, Madame Roiron, Haute fonctionnaire à l'égalité filles-garçons, la DGESCO, ainsi que chercheurs et scientifiques.

M. Szostak rappelle la nécessité de développer l'appétence des jeunes filles vers les sciences et le numérique et de lutter contre l'orientation genrée.

M. Szostak adresse ses remerciements aux enseignants impliqués dans ce projet. M. le Proviseur salue la mobilisation générale du lycée pour l'organisation de cette journée du 09 novembre et son bon déroulement. M. Szostak ajoute que la vidéo réalisée à cet effet et exemplaire de professionnalisme reflète parfaitement l'envie d'entreprendre de l'établissement.

M. le Proviseur évoque le travail en cours sur la construction de liaisons entre la classe de CE2 de trois écoles primaires et le lycée.

2/ M. le Proviseur informe le Conseil d'Administration de sa rencontre avec M. Bourré, à l'initiative de ce dernier. En effet, l'agent de Région a souhaité rencontrer M. le Proviseur pour lui faire part d'une demande des agents concernant la mise à disposition d'une salle de repos.

M. le Proviseur dit étudier avec Madame la Gestionnaire cette demande. M. Szostak salue la démarche de M. Bourré qui montre le souci que l'agent a des conditions de travail de ses collègues. M. Szostak rappelle l'importance du bien-être de toutes et tous dans l'établissement. Un bien-être qui se doit d'être égal et équitable chez tous les personnels du lycée.

3/ M. le Proviseur informe le Conseil d'Administration de l'accueil à ce jour de 400 élèves de la classe de 3<sup>ème</sup> des collèges de Valenciennes (Carpeaux, Joséphine Baker), de Bruay-sur-l'Escaut et de Petite Forêt. Ces établissements font partie de nos collèges de secteur. Le dernier établissement accueilli sera le collège de Beuvrages en janvier 2023.

Ces échanges inter-établissements interviennent dans le cadre de nos liaisons collège-lycée.

M. Szostak remercie les enseignants impliqués et engagés dans ces actions de liaisons.

4/ M. le Proviseur porte à la connaissance du Conseil d'Administration une question diverse de l'une des deux fédérations de parents d'élèves : la PEEP. Cette dernière fait remonter de ses adhérents une inquiétude concernant les cours du samedi matin. Elle attire notre attention sur la fatigue engendrée chez les enfants par cette semaine de six jours, les freinant également dans leurs activités extra-scolaires. La fédération de parents d'élèves demande pour les prochaines années scolaires s'il ne peut pas être envisagé le report des cours du samedi matin en semaine, le mercredi après-midi par exemple. Ce qui permettrait d'offrir deux jours de repos qui pourront être, le cas échéant, mis à profit avec des activités extrascolaires. Activités, qui permettent aussi à nos jeunes de se construire et de se recréer.

M. le Proviseur rappelle l'une des priorités du lycée qui, depuis 2021, est la libération du samedi matin pour tous les élèves de 2<sup>nde</sup> afin d'adoucir la transition entre le collège et le lycée. D'autres classes libérées de cours le samedi sont l'ensemble du Post-bac – hormis les étudiants d'ATS qui ont DS. Ne sont donc concernés par le samedi matin que les niveaux de 1<sup>ère</sup> et de Terminale.

Dans le cas d'une future fermeture de l'établissement le samedi, M. le Proviseur évoque les économies énergétiques qui seraient réalisées en termes de viabilisation, surtout pour la fin de l'année 2023. Puis M. Szostak souligne l'optimisation des ressources humaines (Agents, AED, CPE) dans le fonctionnement du lycée en cas de rapatriement de ces ressources dans la semaine. Enfin M. Szostak rappelle la localisation de l'établissement qui en fait un lycée de centre-ville et sa proximité avec les transports en commun. En effet, le changement d'horaires consécutif à la libération du samedi en utilisant le créneau 17h-18h n'est pas dépendant de la desserte des transports scolaires.

M. le Proviseur cède la parole à Madame la Proviseure adjointe sur la faisabilité technique de cette possibilité – notamment en termes d'emploi du temps.

Madame la Proviseure adjointe évoque les échos en octobre 2022 d'une possible décision de la Région de fermer ses établissements le samedi. Souhaitant anticiper cette possibilité afin d'être opérationnels le cas échéant, Madame Fromont a réalisé une simulation à partir de la base des EDT de cette année scolaire. Elle a déplacé les cours du samedi et les a placés dans la semaine en utilisant le créneau 17h-18h quand ce n'était pas possible de les placer ailleurs dans la journée. Le nombre de cours à replacer n'était pas important au vu de l'exaucement des vœux n°1 des enseignants sur le samedi matin. En effet, 58% des enseignants ont émis comme premier souhait celui de ne pas travailler au lycée le samedi matin.

Madame Fromont caractérise comme concluante la simulation – dans le sens où le mercredi après-midi durant lequel ont lieu les séances d’UNSS et les options artistiques a été épargné.

Si le lycée fermait ses portes le samedi dès la prochaine rentrée scolaire 2023-2024, une vigilance sera portée sur deux points dans l’élaboration des EDT :

- Protéger les activités du mercredi après-midi,
- Veiller à l’équilibre des journées.

Madame Fromont insiste néanmoins sur l’une des contraintes de l’établissement : les salles disponibles.

Madame Fromont informe le Conseil d’Administration de la mise en place à la prochaine rentrée scolaire d’une nouvelle option : « Droits et Enjeux du Monde Contemporain ». Cette option est ouverte à toutes et à tous – quel que soit les spécialités choisies. Elle ne sera pas cumulable avec les options « Maths complémentaires » ou « Maths expertes ».

M. le Proviseur rappelle que, pour le bon fonctionnement de l’établissement, l’intérêt général primera toujours devant les situations particulières de chacune et chacun.

Cette question de la fermeture de l’établissement le samedi à partir de la prochaine rentrée scolaire fera l’objet d’un vote lors du Conseil d’Administration du mois de janvier 2023.

M. le Proviseur donne la parole aux membres du Conseil d’Administration pour avis.

#### A/ Les représentants des enseignants

M. Bertré apporte en premier lieu des précisions au Conseil d’Administration concernant les vœux demandés par les enseignants en fin d’année scolaire en vue de la constitution des EDT par Madame la Provisoire adjointe. Ces ½ journées non travaillées au lycée sont l’occasion pour les enseignants de corriger leurs copies, de travailler sur leurs séquences, séances et TP. M. le Proviseur souligne la qualité, l’investissement important des enseignants du lycée.

Puis M. Bertré émet des doutes quant à l’efficacité pédagogique du créneau 17h-18h pour les élèves. Néanmoins il adhère aux raisons énergétiques de la proposition de fermeture de l’établissement le samedi.

#### Question de M. Machut (J.)

Est-il prévu d’ajouter une récréation l’après-midi du fait de l’ajout d’un créneau horaire ?

M. le Proviseur répond par la négative.

#### Question de M. Machut (F.)

Qui enseignera la nouvelle option « Droits et Enjeux du Monde Contemporain » ?

M. le Proviseur répond que ce sera une enseignante de l’établissement qui a suivi une formation pour dispenser cet enseignement.

#### Intervention de M. Bourré

Concernant la fermeture du samedi, M. Bourré alerte sur le fait qu’il sera nécessaire de bien penser la répartition des services au vu de la nouvelle amplitude horaire. En effet, des salles seront occupées sur le créneau 17h-18h et donc devront être nettoyées plus tard.

#### B/ Les représentants des élèves

Diego Rodriguez prend la parole en informant le Conseil d’Administration des résultats du sondage réalisé sur Instagram à destination des élèves du lycée à qui est demandé leur avis sur la fermeture du lycée le samedi et

donc l'utilisation du créneau 17h-18h en semaine. 84% des élèves se prononcent favorablement à la fermeture du lycée le samedi.

Les avis du CVL réuni quelques jours auparavant tendent favorablement pour la fermeture du lycée le samedi.

Diego Rodriguez précise que le fait de finir à 18h au lieu de 17h ne change rien, en effet ce n'est pas une heure qui fera une grande différence entre avant et après dans la scolarité des élèves.

### C/ Les représentants des parents

M. Petit (FCPE) alerte le Conseil sur la charge de travail supplémentaire pour les élèves et notamment pour ceux qui habitent loin de l'établissement. M. Petit s'inquiète d'une fatigue accrue pour les élèves qui finiront à 18h.

M. Bertré (Représentant des enseignants) ajoute que l'ajout de ce créneau horaire pourrait impacter la vie de famille des élèves.

Diego Rodriguez (Représentant des élèves) se veut rassurant sur la charge de travail supplémentaire évoquée par M. Petit en avançant l'argument que les enseignants donnent du travail sur du long terme, et non du jour pour le lendemain.

M. le Proviseur précise que cette décision est une adaptation à un contexte très particulier.

M. Bertré informe le Conseil d'Administration que la majorité des enseignants est favorable à cette proposition de fermeture de l'établissement le samedi.

### Question de M. Lasselin

La Région peut-elle imposer au lycée sa fermeture le samedi ?

M. le Proviseur répond par l'affirmative.

Madame Hubert (FCPE) alerte sur la longueur des journées pour des élèves qui auraient cours par exemple de 12h à 18h.

Madame la Provisoire adjointe rappelle que l'un des points de vigilance dans la construction des EDT sera de veiller à l'équilibre – dans la mesure du possible et selon les contraintes inhérentes à l'établissement (salles, postes partagés, utilisation d'équipements extérieurs, enseignement partagé pour le Théâtre, etc.) – des journées des élèves et des enseignants.

M. le Proviseur précise que le soin apporté à la réalisation des EDT est le même pour les élèves comme pour les enseignants car ils sont liés.

M. le Proviseur donne la parole au représentant de la fédération qui a posé la question diverse.

Madame Devarieux (PEEP) informe le Conseil de la position d'un grand nombre de familles en faveur de la fermeture du lycée le samedi.

M. Foucart (FCPE) alerte sur la charge de travail pour les élèves qui auront des journées plus longues. Et évoque la possibilité de la mise en place d'un groupe de travail sur cette question. M. Foucart alerte également sur la longueur possible des ½ journées pour certains élèves. Néanmoins il informe le Conseil d'Administration de la position des familles en faveur de la fermeture du lycée le samedi.

5/ M. le Proviseur adresse ses remerciements à Madame Antoine pour le travail réalisé autour de l'encadrement du CVL, ainsi qu'aux membres du CVL pour leur envie d'entreprendre.

M. le Proviseur cède la parole au vice-président du CVL, Diego Rodriguez.

Diego Rodriguez adresse à son tour ses remerciements à M. Szostak et Madame Antoine pour leur accompagnement dans les projets du CVL.

Diego Rodriguez informe le Conseil d'Administration des projets en cours et à venir du CVL selon les grands axes thématiques suivants :

- Egalité hommes-femmes → Semaine de sensibilisation contre les violences faites aux femmes (Intervention de l'association NousToutes à destination de tous les élèves de 2<sup>nde</sup> / Affichage dans le hall d'affiches et de bandes dessinées),
- Santé → Renouvellement du projet des protections hygiéniques à disposition pour les élèves,
- Développement durable → Collaboration avec les biophilers,
- Solidarité, citoyenneté et engagement citoyen → Projet intergénérationnel (Mise en relation de l'école primaire Claude Monet de Bray sur l'Escaut avec une maison de retraite, à travers des lettres et des dessins communiqués lors d'une rencontre avec les lycéens) / Projet sur l'inclusion des personnes à mobilité réduite au sein du lycée avec le témoignage d'un élève et de son AESH / Projet CVC – CVL / Participation au Prix de citoyenneté,
- Culture d'appartenance → Collaboration avec la MDL sur un projet de cinéma en plein air dans la cour du lycée / Collaboration avec la spécialité ou l'option Arts Plastiques sur les carnets de correspondance 2023-2024 / Mobilisation lors de la Journée Portes Ouvertes du lycée / Projet autour de la Saint Valentin (cœurs et lettres).

M. le Proviseur annonce au Conseil d'Administration la date du samedi 11 mars 2023 pour la Journée Portes Ouvertes des entrants de 2<sup>nde</sup>.

M. le Proviseur rappelle au Conseil d'Administration les objectifs de la politique de l'établissement qui sont de faire progresser les élèves et de les faire performer.

6/ M. le Proviseur annonce au Conseil d'Administration que l'établissement fête ses 30 ans d'existence cette année. A l'occasion de cet anniversaire, une manifestation sera organisée en fin d'année scolaire à laquelle seront conviés l'ensemble de la communauté éducative, des représentants du Rectorat, de la Région, de la mairie et les personnels ayant fréquenté l'établissement.

M. le Proviseur annonce également qu'un moment festif sera organisé le samedi 10 décembre au lycée par l'Amicale des personnels.

7/ M. le Proviseur rappelle au Conseil d'Administration qu'avant chaque veille de vacances scolaires sur les journées du vendredi et du samedi, lors des récréations et pause méridienne, le Club Musique fait profiter la communauté éducative de ses talents.

M. Szostak remercie chaleureusement les enseignants impliqués dans cet évènement traditionnel de la vie du lycée, ainsi que le Club Musique pour le bonheur qu'il apporte au lycée.

M. Szostak donne la priorité lors de ces moments de veille de vacances à la culture musicale et invite les enseignants à penser leur temps d'évaluation qui peut être perturbé lors de ces deux journées de veille de vacances.

### **11. Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, au secrétariat de direction)**

Le traitement de la question d'une des deux fédérations de parents d'élèves a été réalisé dans les informations diverses de M. le Proviseur.

**Fin de la séance du CA à 20h00**